



**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 14/2024 PORTANT
RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT PLACE DES TILLEULS**

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation du vide grenier le dimanche 19 mai 2024, pour la sécurité des usagers des voies et places publiques de réglementer le stationnement à l'occasion de cette manifestation dès la veille soit le samedi 18 mai 2024 à partir de 14 heures,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le stationnement est interdit sur la place des Tilleuls 67170 OLWISHEIM, à partir de 14 heures le samedi 18 mai 2024 au dimanche 19 mai 2024 à 20 heures.

Le stationnement des véhicules sera rétabli sur la place des Tilleuls dès le dimanche 19 mai 2024 à 20 heures.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Pour affichage

Fait à Olwisheim, le 17 avril 2024

Le Maire :

Alain RHEIN

